

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre Éducatif le Platinum (2015) Inc.	Numéro de permis 2015401	Date d'inspection Le 11 mars 2024	
Nom de l'établissement Centre éducatif le platinum (2015) inc.		Numéro de téléphone (506) 855-9000	
Adresse 355 rue Amirault Dieppe NB E1A 1G1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Kyleigh Roy		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	12 févr. 2024	
Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice a observé que 2 employés sur 15 n'ont pas leur cours de premiers soins. L'exploitante a vérifié avec plusieurs compagnies, mais présentement aucune compagnie n'offre le cours en français. L'exploitante informe l'inspectrice que ces employés ne sont jamais laissés seuls avec les enfants.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	13 mars 2024	11 mars 2024
Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice observe que la description des fonctions et des responsabilités de deux nouveaux employés n'est pas présente dans leur dossier. Lors de l'inspection, l'exploitante a placé une copie de la description des fonctions et des responsabilités des employés dans leurs dossiers. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	13 mars 2024	11 mars 2024
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé qu'une déclaration signée concernant les obligations que lui imposent la Loi et le règlement sur les permis manque dans le dossier d'un nouvel employé. Lors de l'inspection, l'exploitante a placé une copie de la déclaration signée dans le dossier de l'employé. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	12 févr. 2024	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice a observé que 2 employés sur 15 n'ont pas leur cours de premiers soins. L'exploitante a vérifié avec plusieurs compagnies, mais présentement aucune compagnie n'offre le cours en français. L'exploitante informe l'inspectrice que ces employés ne sont jamais laissés seuls avec les enfants.			
26(2) L'exploitant d'un établissement agréé exige que le parent ou le tuteur que vise le paragraphe (1) signe une déclaration indiquant qu'il a lu le guide et en a compris la teneur.	26(2)	31 janv. 2024	31 janv. 2024
Commentaires : L'exploitante a envoyé une preuve à l'inspectrice que les parents ont signé la déclaration qu'ils ont lu et compris le guide à l'intention du parent. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice observe les jeux libres à l'intérieur, la collation et les jeux libres à l'extérieur. Le ratio est respecté lors de l'inspection.

original signé par

Kyleigh Roy

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 mars 2024

Date

original signé par

Renay Martin-Landry

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 mars 2024

Date